Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20261120-2026110411-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 15

Délibération n°20261104_11

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 4 novembre 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la mairie, sous la présidence de Mr Erwan BRIAND, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, , M. PETILLON JACQUES, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig, M. ALLAIN Mikaël, Mme LE SANN Camille,
Absents, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban
Tous les trois ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

11.Objet : Avis pour le projet de modification d'un site Natura 2000, périmètre « Vallée de l'Aulne :

Le Maire Expose : Le périmètre actuel site Natura 2000 FR300041 « vallée de l'aulne » a été validé en 2005. Á l'époque, il était question :

- D'intégrer le réseau de gîtes de reproduction, et d'hivernage de Grands rhinolophes ainsi que les territoires de chasse attenants.
- D'ajuster le linéaire de rivière aux habitants des espèces aquatiques afin de mettre en œuvre les préconisations de gestion pertinentes.
- De prendre en compte les habitas à saumon, plus spécifiquement les frayères dont 70% sont situées en haut de l'Aulne.

Depuis l'enrichissement des connaissances a permis de mettre en évidence la présence de nouvelles populations d'espèces rares et protégées. En effet une grande population de mulettes perlières (Margaritifera) a été découverte en 2016 sur le bassin de l'Ellez (affluant de l'aulne). A ce jour, la population est estimée à environ 10 000 individus, ce qui fait d'elle la plus grosse population du nord de la France. Puis, en 2019 et 2021, deux colonies d'été de Grands Rinoplophes (Rhinolophus Ferrumerquinum) ont été découvertes sur le territoire.
Les effectifs de ces colonies tournent autour de de 600 femelles auxquelles il faut rajouter le nombre de petits par gîtes. (Dernier comptage effectué à l'été 2025).
La majeure partie des secteurs dans lesquels se trouvent ces espèces n'est plus inclus dans le périmètre du site actuel et ne peut pas bénéficier des outils financiers propres à Natura 2000 comme les contrats Natura 2000 par exemple. C'est pourquoi le comité de pilotage du site Natura 2000 a souhaité se lancer dans un processus d'extension du périmètre actuel.

Objectif du projet : Gagner en cohérence fonctionnelle.
L'extension proposée vise à améliorer la fonctionnalité des milieux afin de pérenniser la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de la vallée. Ce gain de fonctionnalité a été ciblé sur 7 enjeux particuliers :

- ✓ Enjeu chiroptère
- ✓ Enjeu mulette perlière
- ✓ Enjeu flore
- ✓ Enjeu poissons migrateurs
- ✓ Enjeu loutre

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20261120-2026110411-DE

- ✓ Enjeu continuité. En ce qui concerne le secteur de l'Aulne amont il s'agit des enjeux poissons migrateurs et flore, ce secteur offre des habitats favorables au saumon pour venir frayer. En effet les suivis réalisés par la fédération de pêche du Finistère montrent que les saumons continuent de venir se reproduire et notamment au niveau du SQUIRIOU, du MENDY ou tout simplement dans le cours principal de l'AULNE sur la commune de POULLAOUEN. Plus en Amont encore, le secteur de PLOURAC'H, très préservé, contient 3 ZNIEFF intéressantes à intégrer à Natura 2000.

Concertation du projet :
Pour aboutir à ce projet de périmètre l'EPAGA s'est appuyé sur les membres de son comité de pilotage, par la suite la concertation avec les élus a permis d'aller à la rencontre des communes concernées par le projet et recueillir leurs avis. Des modifications ont alors pu être réalisées. De février 2025 à out 2025 la concertation s'est élargie aux exploitants et habitants du territoire. À noter que les exploitants agricoles et forestiers du territoire ont été destinataires d'un courrier (650) informant des permanences.317 personnes ont pu être rencontrées.
C'est pourquoi la DDTM demande aux communes de délibérer afin d'émettre un avis sur cette extension de la zone Natura 20000.
Le conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré DONNE L'AVIS SUIVANT :

7 Avis défavorables
8 Sans Avis
0 Avis favorables.

Pour extrait certifié conforme, le 05/11/2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ

Le Maire, Erwan Briand

MAIRIE DE LAZ
29520

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : **www.telerecours.fr**, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative*